

JOURNAL OFFICIEL**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****Philippe MACHENAUD-JACQUIER**
Mail : philippe.machenaud@mail.pf**NUMERO SPECIAL**Matahiti 164
N° 42 - Numera Taae**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 21
no Atopa 2015

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

S O M M A I R E**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES**

Pages

Présidence

Arrêté n° 650 PR du 20 octobre 2015 portant modification de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions . . .	1848
Arrêté n° 651 PR du 20 octobre 2015 portant modification de l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel	1848
Arrêté n° 652 PR du 20 octobre 2015 portant modification de l'arrêté n° 335 PR du 27 mai 2015 modifié relatif aux attributions du ministre de la relance économique, de l'économie bleue et de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements	1849
Arrêté n° 653 PR du 20 octobre 2015 portant modification de l'arrêté n° 679 PR du 17 septembre 2014 relatif aux attributions du ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement	1849

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 650 PR du 20 octobre 2015 portant modification de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 est modifié comme suit :

Le troisième tiret est modifié comme suit :

“- M. Teva Rohfritsch, ministre de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique et de la promotion des investissements, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel ;” ;

Le sixième tiret est modifié comme suit :

“- Mme Nicole Sanquer-Fareata, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports”.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 octobre 2015.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 651 PR du 20 octobre 2015 portant modification de l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel,

Arrête :

Article 1er.— Dans l'intitulé et l'article 1er de l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 susvisé, le membre de phrase : “ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel” est remplacé par : “ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports”.

Art. 2.— Le dernier alinéa de l'article 1er de l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 susvisé est abrogé.

Art. 3.— A l'article 2 de l'arrêté n° 683 PR du 17 septembre 2014 susvisé, le quatrième alinéa est abrogé.

Art. 4.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 octobre 2015.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 652 PR du 20 octobre 2015 portant modification de l'arrêté n° 335 PR du 27 mai 2015 modifié relatif aux attributions du ministre de la relance économique, de l'économie bleue et de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 335 PR du 27 mai 2015 modifié relatif aux attributions du ministre de la relance économique, de l'économie bleue et de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements,

Arrête :

Article 1er.— Dans l'intitulé et l'article 1er de l'arrêté n° 335 PR du 27 mai 2015 susvisé, le membre de phrase : "ministre de la relance économique, de l'économie bleue et de la politique numérique, chargé de la promotion des investissements" est remplacé par : "ministre de la relance économique, de l'économie bleue, de la politique numérique et de la promotion des investissements, chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel".

Art. 2.— A la fin de l'article 1er de l'arrêté n° 335 PR du 27 mai 2015 susvisé, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

"Il est chargé des relations avec l'assemblée de la Polynésie française et le Conseil économique, social et culturel."

Art. 3.— A l'article 2 de l'arrêté n° 335 PR du 27 mai 2015 susvisé, il est ajouté l'alinéa qui suit :

"- le secrétariat général du Conseil économique, social et culturel."

Art. 4.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 octobre 2015.
Edouard FRITCH.

ARRETE n° 653 PR du 20 octobre 2015 portant modification de l'arrêté n° 679 PR du 17 septembre 2014 relatif aux attributions du ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 35-2014 APF/SG du 12 septembre 2014 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 679 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du ministre du tourisme, des transports aériens internationaux, de la modernisation de l'administration et de la fonction publique, porte-parole du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 682 PR du 17 septembre 2014 modifié relatif aux attributions du ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine,

Arrête :

Article 1er.— A la fin de l'article 1er de l'arrêté n° 679 PR du 17 septembre 2014 susvisé, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

"Il prend les actes pouvant concerner le ministre du logement et de la rénovation urbaine, de la politique de la ville, des affaires foncières et du domaine au titre de son mandat de maire de la commune de Teva I Uta quel qu'en soit le montant."

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 octobre 2015.
Edouard FRITCH.

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1er Mars 2010

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
		France — DOM-TOM — Autres Pays
	Polynésie française	<i>Voie aérienne</i>
Numéro	263*	515
Abonnement 1 an	13 533	26 604
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		